

Réservé à l'Aide financière aux études

Ce formulaire s'adresse à la personne qui désire donner ou annuler son consentement à la communication de renseignements personnels contenus dans son dossier à l'Aide financière aux études. Les renseignements visés sont ceux liés à l'**attribution de l'aide**, et non au **remboursement de la dette d'études**.

Les sections 1, 2, 3 et 4 de ce formulaire doivent être remplies par la personne qui désire **donner son consentement** à la communication de renseignements personnels la concernant. Ce consentement autorise le personnel de l'Aide financière aux études du Ministère à communiquer les renseignements personnels à la personne désignée à la section 2, et ce, pour la période déterminée à la section 3 (d'une durée maximale de trois ans à compter de la date d'effet du consentement). Le consentement ne s'applique pas aux renseignements que l'Aide financière aux études pourrait obtenir de Revenu Québec dans le cadre de la vérification des revenus.

Les sections 1 et 5 de ce formulaire doivent être remplies par la personne qui désire **annuler son consentement** à la communication de renseignements personnels. L'annulation d'un consentement peut être demandée en tout temps.

Section 1 – Identité de la personne qui donne ou annule son consentement

Je suis étudiante ou étudiant Je suis père ou répondant, mère ou répondante, conjoint ou conjointe

Nom Code permanent attribué par le Ministère
 Prénom Date de naissance Numéro d'assurance sociale
A M J

Section 2 – Identité de la personne à qui les renseignements pourront être communiqués

Nom
 Prénom Date de naissance
A M J
 Numéro Rue Direction
(Nord, Sud, Est, Ouest)
 Appartement Municipalité
 Municipalité (suite) Province Code postal Numéro de téléphone Poste
Ind. rég.

Section 3 – Consentement

Je soussigné(e),

Nom (en majuscules) Prénom (en majuscules)

,consens à ce que les renseignements personnels me concernant et qui sont contenus dans mon dossier d'aide financière aux études au Ministère soient communiqués à la personne désignée à la section 2.

Précisez, au besoin, la portée de votre consentement (renseignements particuliers ou exclusions) :

Date d'effet (Vous devez indiquer une date.)

A M J

Date de fin de validité (Vous devez indiquer une date.)

A M J

Il vous sera possible d'annuler ce consentement avant cette date en remplissant à nouveau le formulaire (sections 1 et 5).

Section 4 – Signature

Je soussigné(e),

Nom (en majuscules)

Prénom (en majuscules)

, autorise le personnel de l'Aide financière aux études du Ministère à communiquer les renseignements précisés à la section 3.

Date

Signature X

A M J

Section 5 – Annulation du consentement

Je soussigné(e),

Nom (en majuscules)

Prénom (en majuscules)

, annule mon consentement à la communication de renseignements personnels contenus dans mon dossier d'aide financière aux études en ce qui concerne :

Nom de la personne désignée (en majuscules)

Prénom de la personne désignée (en majuscules)

Date

Signature X

A M J

Protection des renseignements personnels

Les renseignements personnels recueillis par le Ministère sont nécessaires à l'exercice de ses attributions et sont traités confidentiellement. Conformément à ce consentement, le Ministère ne communiquera que les renseignements précisés ci-dessus à la personne désignée pour les recevoir. Notez que vous avez le droit de recevoir communication ou de demander la rectification des renseignements personnels que le Ministère recueille à votre sujet en vous adressant au responsable ministériel de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels.

Comment transmettre ce formulaire

Nous vous invitons à nous transmettre ce formulaire dûment rempli et signé en le déposant directement dans votre dossier en ligne, sous l'onglet *Transmettre un document*. Pour savoir comment procéder, consultez la section *Transmission numérique* de notre site Web (www.afe.gouv.qc.ca).

Notez que ce formulaire est obligatoire pour donner ou annuler son consentement à la communication de renseignements personnels. Aucun changement ne peut être pris en compte par téléphone.